

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE290

présenté par
M. Peiro, rapporteur

ARTICLE 3

A l'alinéa 9, supprimer les mots :

« groupement reconnu ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.